

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2026-140



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-deux septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 15 septembre 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 32

Votes 35

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Coralie TRICHARD, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Laurence RABOISSON CROPPI, Pascale CHAPOT, Gaël DOUARD, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Jean-Marc MACHON, Florence AUDON, Vincent LECOCQ, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Gérard MAGNET, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Marc COSTE, Nathalie PIALAT

PROCURATIONS :

Mélanie TRAVIER donne procuration à Arnaud SAVOIE
Dorothée RODRIGUES donne procuration à Coralie TRICHARD
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Marc MACHON

**ADMINISTRATION
GENERALE**

**Présentation du
rapport d'activité 2025
du SITOM Sud Rhône**

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence obligatoire en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu les statuts du SITOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Sud Rhône validés par arrêté préfectoral n° 69-2025-03-10-00006 du 10 mars 2025,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2025 du SITOM Sud Rhône à la Copamo et à ses communes membres,

Le rapport d'activité 2025 a été présenté en séance par le Président et la Directrice du SITOM Sud Rhône.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260922-CC_2026_140-DE



Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 28 SEP. 2026

Notifié ou publié
le 28 SEP. 2026

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication*

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2025 du SITOM Sud Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,

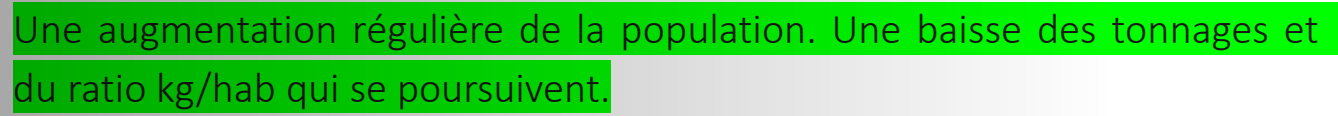
Jean-Marc MACHON

PUBLIE LE 28 SEPTEMBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT





Rapport annuel 2025



91 338

3 communautés de communes

23 communes

8

Déchetteries

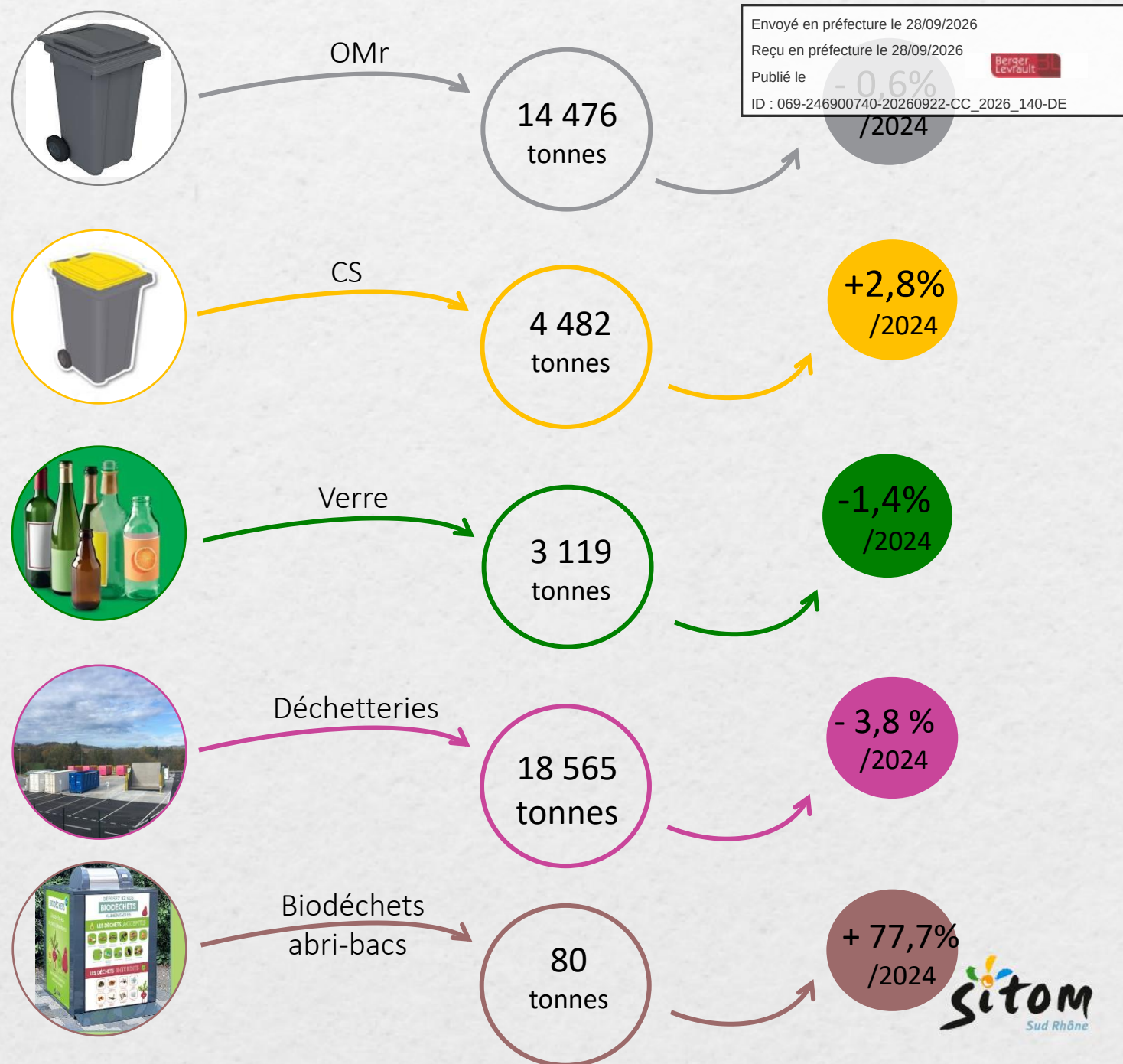
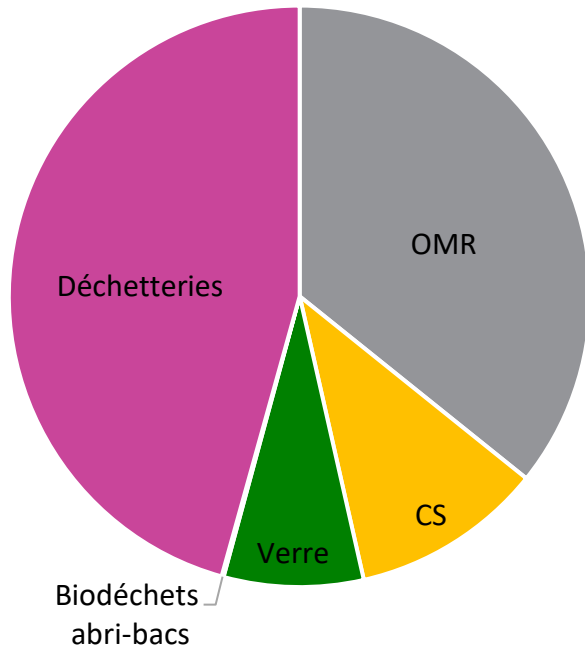
Quels déchets en 2025 ?

En 2025, 40 722 tonnes de déchets traitées :

445,8 kg/hab en 2025

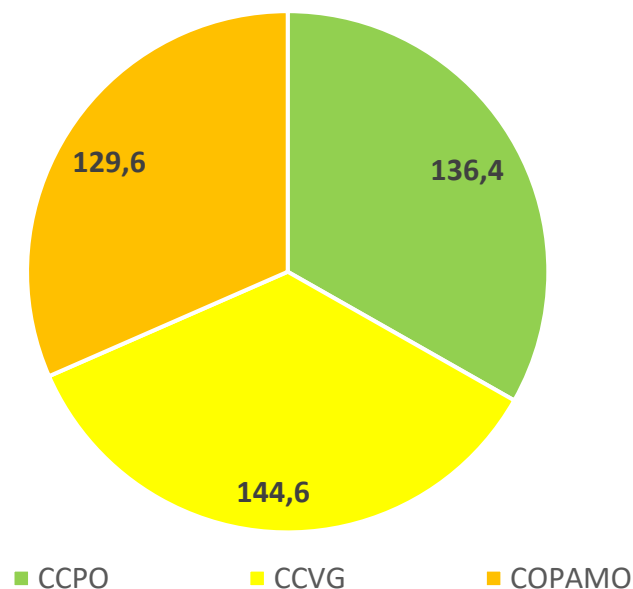
446,46 kg/hab en 2024 vs 478,2 kg/hab en 2023

(moyenne nationale 2023 *: 559 kg/hab/an, dont 225 kg d'Omr)



Collecte et traitement des déchets ménagers non recyclables

Production OMr en kg/hab excluant les gros producteurs en 2025



Production d'OMR des ménages (hors rs) :

CCPO	CCVG	COPAMO
27 998 hab.	32 934 hab.	30 406 hab.
3 660,3 T	4 292,3 T	3 798,8 T
136,4 Kg/hab	144,6 Kg/hab	129,6 Kg/hab
Total : 12 521,2 T collectées / 137,1 kg/hab/an		

Chiffres clef :

Moyenne AURA en C1 SANS TI (Tarification incitative) : 218 Kg/hab

Moyenne AURA en C1 AVEC TI : 138 Kg/hab

Moyenne AURA en C0,5 SANS TI : 172 Kg/hab

Moyenne AURA en C0,5 AVEC TI : 108 Kg/hab

Collecte et traitement des déchets ménagers non recyclables

Une Baisse de la Production d'OMR qui se poursuit en 2025:

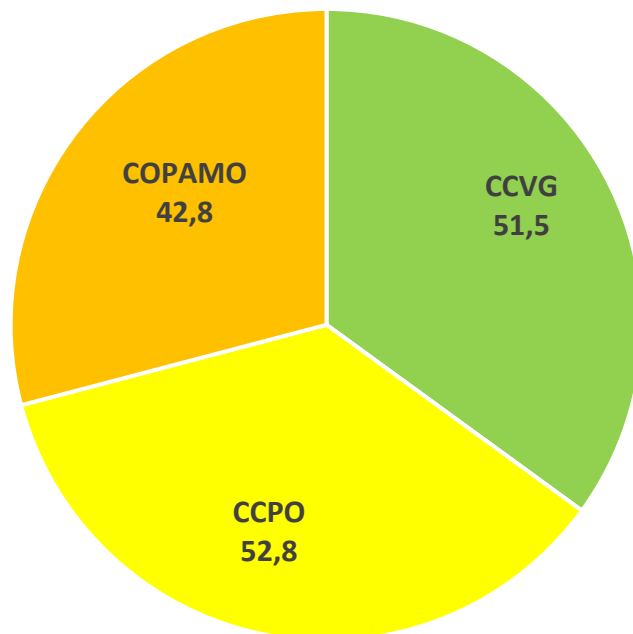
- 137,1 kg/hab. collectés en 2025 hors Redevance Spéciale (production uniquement des ménages)
- 158,5 Kg/hab. en 2025 (incluant les gros producteurs) - baisse du ratio (kg/hab/an) entre 2020 et 2025.

Evolution des quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées
- gros producteurs inclus de 2015 à 2025



Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables

Cs hors verre (kg/hab/an)



Performance de collecte par Communauté de Communes en 2025 :

4 480 T collectées en 2025 (emballages et papiers)

- Soit +129 tonnes par rapport à 2024
- Soit +2,9% / 2024

Moyenne SITOM :
49 kg/hab/An en 2025
47,9 kg/hab en 2024
46,8 kg/hab en 2023

Moyenne dans le 69 :
41,42 kg/hab en 2023

Moyenne Régionale :
46,69 kg/hab en 2023

Métropole de Lyon en 2024
42,5 kg/hab

Le gisement papier baisse de 13% en région AURA – dématérialisation
A titre de comparaison : métropole de Lyon 23 kg/hab



Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20260922-CC_2026_140-DE

Taux de refus en 2025 des emballages et papiers :

9,28 % en 2025

11,74 % en 2024

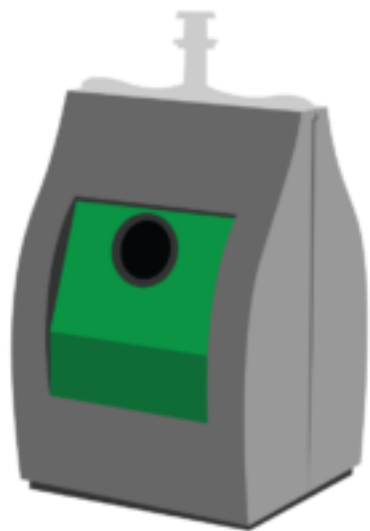
11,70% en 2023

A titre de référence :

Moyenne métropole de Lyon

- 36,4 % en 2023
- 32,9 % en 2022

Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables

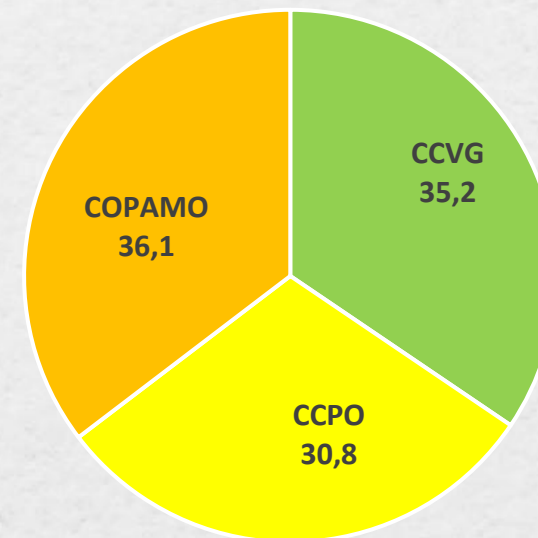


La collecte sélective du verre :

Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

- 3 118 T en 2025
 - CCPO : 862T
 - CCVG : 1158T
 - COPAMO : 1 098 T

Verre d'emballage collecté
(kg/hab/an) en 2025



Moyenne SITOM :

34,1 kg/hab en 2025 (- 2% / 2024)

34,8 kg/hab en 2024

35,4 kg/hab en 2023

Moyenne dans le 69 en 2021: 27,9 kg/hab

Moyenne nationale 2021 : 33,7 kg/hab

A titre de comparaison = 22 kg/hab sur la Métropole de Lyon en 2024

Collecte et traitement des déchets ménagers recyclables

Evolution de la collecte sélective (emballages légers, papiers, verre) :

7 600 Tonnes de collecte sélective (verre inclus)

- 82,2 kg/hab du SITOM. (verre inclus) de recyclables collectés en 2023
- 82,8 kg/hab du SITOM. (verre inclus) de recyclables collectés en 2024
- **83,1 kg/hab du SITOM. (verre inclus) de recyclables collectés en 2025**

Le niveau de collecte sélective se maintient, malgré une tendance confirmée au niveau national à la baisse du papier, de l'acier usagé et du verre et une évolution des modes de consommation,

A titre de comparaison =64,5 kg/hab Métropole de Lyon en 2024

72 kg/hab en moyenne de verre+papier+emballages légers en 2022 - (source : Citéo)

Exploitation de 8 déchetteries

Les déchets collectés :

Déchetteries exploitées par deux prestataires

- **18 565 T de déchets déposés en 2025 soit 203,4 Kg/hab du SITOM**
- **Dont 3 932 Tonnes collectées et recyclées via les REP**
- 19 356 T de déchets déposés en 2024 soit 213,17 Kg/hab du SITOM.
- -3,8 % /2024
- Les matériaux sont triés et valorisés. Seule la fraction non valorisable des encombrants est enfouie.
- 220 Kg/hab en France (Ademe 2021)

Les recettes reviennent aux prestataires exploitant les déchetteries sauf pour les déchets présentant une filière Responsabilité Elargie du Producteur : cartons, meubles....

GENERALISATION De nouvelles filières de collecte en déchetteries:

Plastiques rigides : 254 tonnes

Palettes: 546 en 1 an , soit 8,2 Tonnes

Polystyrène : 29,3 tonnes

Laine de verre : 43 tonnes

Objectif : valoriser plus et enfouir moins



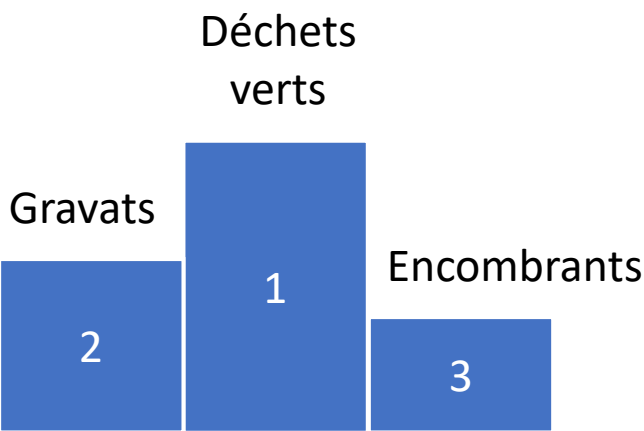
Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 069-246900740-20260922-CC_2026_140-DE



Exploitation de 8 déchetteries

FOCUS SUR LES DECHETS VERTS (DV) : herbe, feuilles, branchages ...

Le plus gros flux en déchetteries depuis 2020



	Tonnage de DV annuel	Ratio kg/hab	% des DV/ TOTAL des déchets en déchetterie
2020	6 232	71,65	
2021	6 687	76,03	
2022	5 435	61,09	
2023	5 865	71,14	31,50%
2024	6 412	70,62	33,12%
2025	5 861	64,17	31,57%

Ratio AURA: 63 kg/hab en 2024

Les tonnages de DV sont très élevés sur le SITOM et le ratio/hab est supérieur à la moyenne AURA

Ratio AURA : 63 kg/hab en 2024

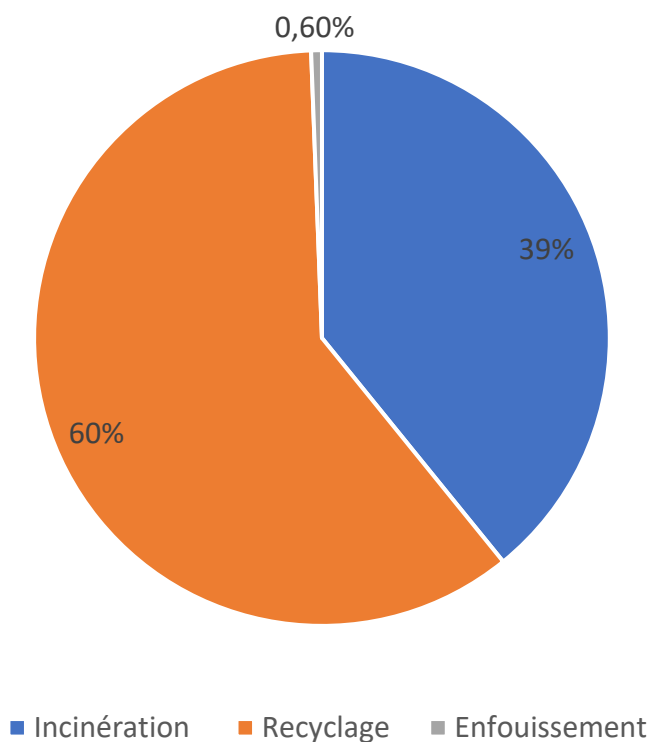
Objectif du STRADET AURA : - 15 kg /HAB / 2015 SOIT 48 KG/HAB et / an

Que faire pour limiter les déchets verts en déchetteries

- Compostage, paillage, mulchage des tontes
- Inciter au broyage
- Interdiction des feuilles et tontes en déchetterie (métropole de LYON depuis 2023)

Bilan des flux

Traitement des déchets collectés par le SITOM



Communauté de Communes	Tonnage
CCPO	12 406,2 T
CCVG	14 793,5 T
COPAMO	13 740 T
Biodéchets	80 T
TOTAL	40 720T / 445,8 kg/hab



99 % des déchets sont valorisés au SITOM



76 % des déchets sont valorisés en AURA en 2019

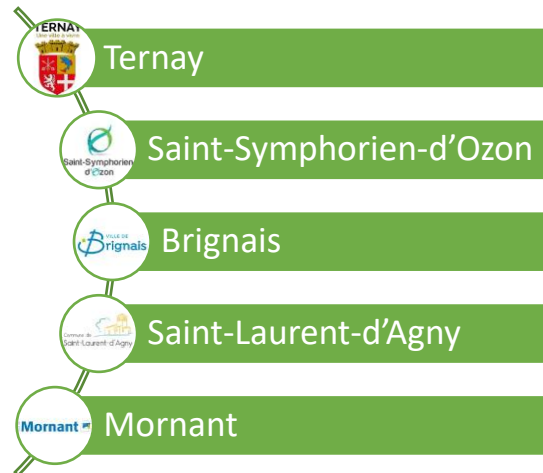
En 2025 la TGAP est de 15 € par tonne incinérée à l’incinérateur de Gerland C’est le 3eme réseau de chaleur français avec 45 000 logements chauffés et de la production de gaz et d’électricité (60 000 MW/h)

La prévention des déchets

Lutter contre les gaspillages

- Favoriser le réemploi

5 zones réemploi en déchetteries:



Sud-Ouest lyonnais

Où et comment donner vos vélos et matériel médical inutilisés

Le Sitom Sud Rhône organise jusqu'au 30 septembre des collectes de matériel médical et de vélos inutilisés dans plusieurs déchetteries, dont Brignais. Objectif : privilégier le réemploi au recyclage, au bénéfice d'associations locales engagées dans la solidarité et l'écologie.

La prévention des déchets : LE DON ET LE REEMPLOI

Bilan des collectes de réemploi :

Jouets : 1 m3

Palettes : 546 en 1 an soit 8,2 Tonnes évitées

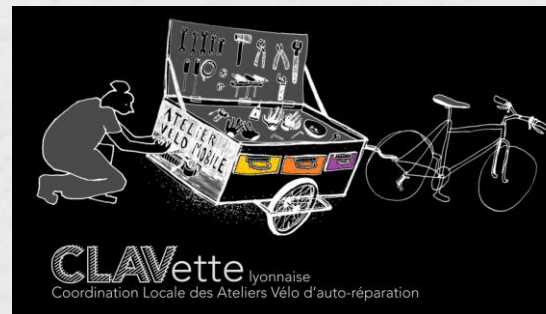
Matériel médical : 3 m3 dont 50 paires de béquilles

Lunettes : 400 paires de lunettes usagées en partenariat avec la fondation KRYSS

Objets pour animaux : 3 m3

Vélos : 175 collectés soit 1,6 tonnes

Un partenariat pérennisé depuis 2021



La prévention des déchets

Limiter les déchets alimentaires et végétaux

→ Encourager la gestion séparée des biodéchets

Vente de 213 composteurs individuels:

Type de composteurs	Prix d'achat sans aide du SITOM
composteur 300 l	76,16 €
composteur 600 l	91,96 €

Afin de redynamiser l'installation de composteurs, un stock de composteurs a été constitué au dernier trimestre 2025.

Cette démarche permet aux usagers de repartir directement avec leur composteur, mettant fin au système de commandes groupées et aux délais d'attente de plusieurs semaines.

- Aide de 20€ du SITOM sur le prix de base d'un composteur depuis 2019 sur la CCPO et CCVG
- Aide de 20€ du SITOM sur le prix de base d'un lombricomposteur sur les 3 communautés de communes
- Aide de 25 à 35 € du SITOM sur le prix de base d'un composteur sur la COPAMO (en apport volontaire)
- Aide supplémentaire variable des différentes mairies : quand les mairies aident en plus du SITOM les commandes des habitants sont très importantes

La prévention des déchets

Limiter les déchets alimentaires

- ❖ Collecte séparée des biodéchets en apport volontaire pour les ménages -> VALORISATION via la méthanisation

80 tonnes de biodéchets collectés sur les abris bacs en service en 2025

- ❖ Le SITOM accompagne les producteurs non ménagers pour les aider dans la gestion de leurs déchets-> méthanisation

280 tonnes traitées par Ecovalim directement auprès de plus de 50 gros producteurs (cantines scolaires, boulangeries, superettes, restaurants, Hotels, ...)

360 tonnes de biodéchets collectés = 3 960 m³ de gaz + 108 tonnes de compost produits.

- ❖ Composter les biodéchets sur des sites communaux et des sites en résidences

11 tonnes de compost obtenues en 2025.

Le volume du bac diminue d'au moins 50 % lors de la maturation (600 L de biodéchets = 300 L de compost obtenu).



La prévention des déchets

→ Renforcer des actions emblématiques afin d’avoir une consommation responsable

Montagny

Sensibilisation au recyclage des déchets à l’école des Landes

Le Progrès - Hier à 19:10 - Temps de lecture : 1 min



Les élèves se sont montrés attentifs lors de l’animation proposée par le Sitom. Photo archives Danièle Burdin

Dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets qui se tient jusqu’au 30 novembre, le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (Sitom) Sud Rhône a réalisé une animation sur les déchets d’équipements électriques et électroniques, mardi après-midi, pour les classes de CM1 et CM2 de l’école des Landes.

Consoles, télévisions, téléphones portables, petit et gros électroménager, radiateurs électriques... Ces matériels génèrent des déchets qui peuvent être valorisés à près de 90 %. Leur nombre a augmenté du fait de leur durée de vie moins longue et du changement de nos habitudes de consommation.

Un film éducatif a été présenté aux élèves afin d’aborder les problèmes environnementaux et la pollution engendrée par les substances nocives qu’ils contiennent. Le but de cette intervention visait donc à connaître leurs modes de gestion et de recyclage.

SENSIBILISER

Au total, 1 080 enfants sensibilisés par les agents du Sitom en 2025

Interventions de sensibilisation dans les écoles

Type de sensibilisation	Nombre de classes sensibilisées	Nombre d’enfants sensibilisés
Animations tri + Réduction des déchets et D3E	36 animations	1080

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2025 et semaines suivantes

15 Animations scolaires sur les Déchets électriques et électroniques dans les classes des communes du SITOM ayant fait la demande.

SENSIBILISATION EN DECHETTERIE SUR LE TRI ET LA REDUCTION DES DECHETS

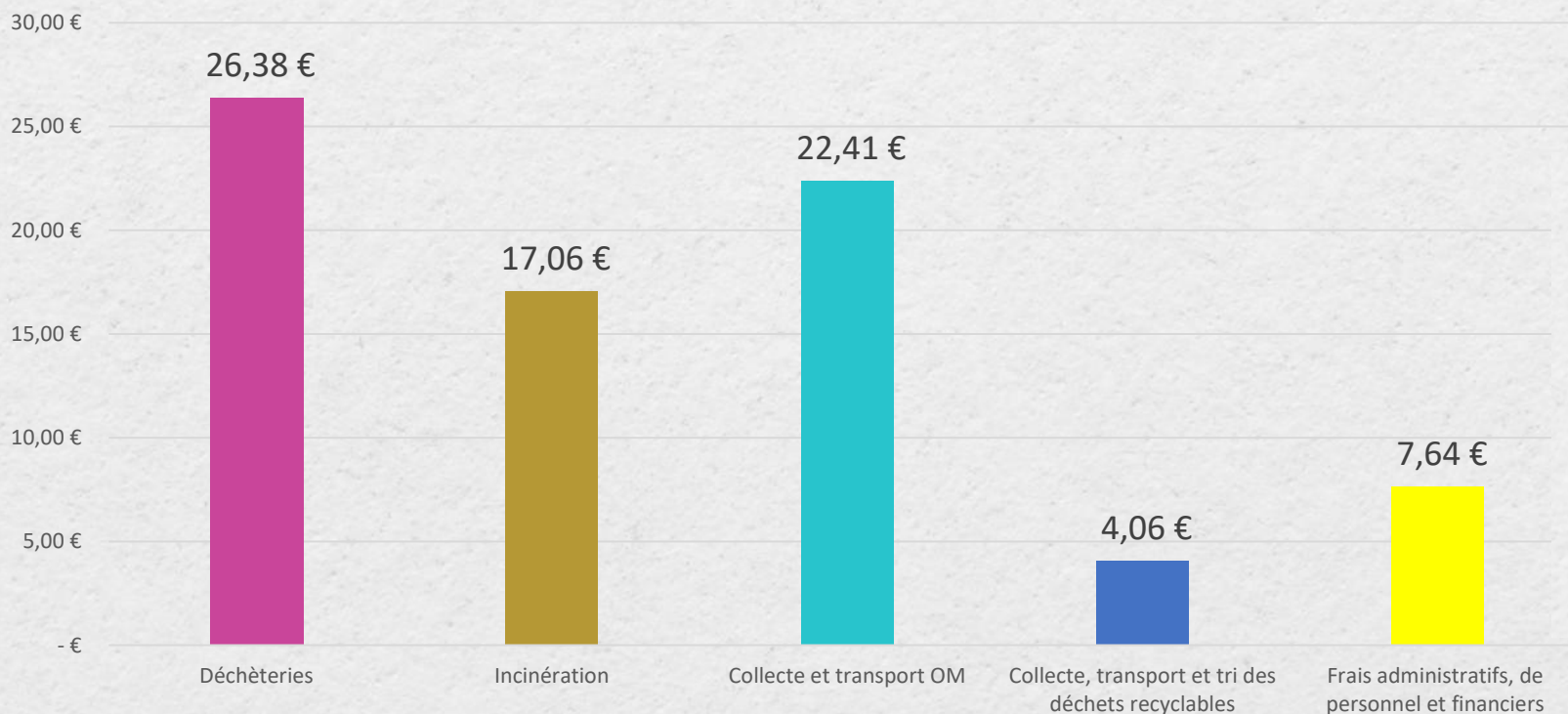
2 000 Personnes sensibilisées

Continuité de la maîtrise des coûts

Dépenses Nettes 2025 (après déduction des soutiens et reprises) : 79,75 €/hab. en 2025 - 73,95 €/hab. en 2024

Moyenne NATIONALE : 118,4 €/hab (augmentation des couts de +19% depuis 5 ans)

Dépenses nettes par habitant 2025



*collectivités et professionnels

- le détournement de 3 000 tonnes de déchets en enfouissement.
- le coût de l'incinération a augmenté afin d'intégrer le financement des travaux de rénovation de l'équipement (13 millions d'euros) .

L'impact financier de cette panne a été répercuté en 2025, à hauteur de **+ 3,20 € par habitant**.

Syndicat	Dépenses nettes TTC
Vienne Condrieu Agglomération	106 € en 2023
Pays Voironnais	114,9 €/hab. en 2025
SMND	110,23 €/hab. en 2024